

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D.2026/68

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX A DIX-HUIT HEURES TRENTE-

OBJET : Galette des rois des aînés 2027

DATE DE CONVOCATION	PRESIDENT :	MADAME AUBERT CATHERINE
26 AOUT 2026	SECRETAIRE :	MONSIEUR FAULIN GUILLAUME
	PRESENTS :	MME AUBERT CATHERINE - MME SASSIER SYLVIE - M FAULIN GUILLAUME - MME GODARD CATHERINE - M NOLIUS YVAN - MME REVEL-BREE FLORENCE - M DELVAL GILLES - M BARTHOW REMI - M COUSTIC ANTHONY - M DESVAGERS PHILIPPE - M DIEDRICH GAELE - MME FRANÇOIS ANGELIQUE - MME HIBERT SYLVIE - MME KOSTRE SUZANNE - MME TOUZE CLAIRE
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19	EXCUSES AVEC POUVOIR :	MME LORILLU MAUD DONNE POUVOIR A MME REVEL-BREE FLORENCE MME MARTIN LAURENCE DONNE POUVOIR A M NOLIUS YVAN M TERNISIEN FRANCK DONNE POUVOIR A M FAULIN GUILLAUME
	EXCUSES SANS POUVOIR :	M ADELAIDE CEDRIC
PRESENTS 15		
VOTANTS 18		

Madame REVEL-BREE, Adjointe au maire en charge des finances, précise que la galette des rois des aînés se déroulera le **mardi 26 janvier 2027**.

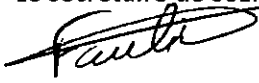
Madame REVEL-BREE, Adjointe au maire en charge des finances, expose ;

Sur proposition de la Commission Communale « Finances » du 28 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend en charge** le coût de la galette, qui aura lieu le **mardi 26 janvier 2027**, pour les personnes âgées d'au moins 70 ans au 31 décembre 2026 ainsi que pour leur conjoint(e), quel que soit leur âge,
- **Invite** à cet événement les membres du Conseil Municipal et leur conjoints(e)s ainsi que les membres du Centre Communal d'Action Sociale,
- **Maintient** la participation des personnes âgées d'au moins 70 ans non domiciliées sur la commune et des personnes accompagnatrices à hauteur de 10.00 € par personne,
- **Précise** que les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif 2027.

Le secrétaire de séance,


Guillaume FAULIN



Le Maire,

Catherine AUBERT

